



Wallonie

## URBANISME ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est Monsieur **BRUNO Carmine** demeurant à Presles, rue de Belle-Vue 23.

Le terrain concerné est situé à **PRESLES, rue J. Bancu n° /** et cadastré section **C n° 94w20**.

Le projet consiste en **la construction d'une habitation unifamiliale (avec écarts)** et présente les caractéristiques suivantes :

- type pavillonnaire comprenant un volume principal et un volume secondaire ; .....
- **écarts aux prescriptions urbanistiques relatifs au gabarit (3 niveaux à l'arrière du volume principal au lieu de 2 niveaux maximum) ; aux matériaux d'élévation (matériau secondaire >10% de la façade avant) et à la toiture (plate-terrasse sur le volume secondaire au lieu de à versants + revêtement différent de tuiles ou ardoises) ; .....**

Le dossier peut être consulté les **jours ouvrables de 9h à 11h** (et de 14h à 16h uniquement le mercredi) à l'adresse suivante : Service Cadre de Vie et Logistique - Aménagement du Territoire et Urbanisme, rue J. Kennedy 150 à Roselies, **uniquement sur rendez-vous préalable**.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. Golinveau, téléphone 071/260.668 - mail [urbanisme@aiseau-presles.be](mailto:urbanisme@aiseau-presles.be), dont le bureau se trouve à l'adresse précitée.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 21/09/2020 au 05/10/2020 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue J. Kennedy 150 à Roselies
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@aiseau-presles.be](mailto:urbanisme@aiseau-presles.be)

Roselies, le 11 septembre 2020

Par ordre,

Le Directeur général f.f.,  
(s) B. BARBIEAUX

Le Bourgmestre,  
(s) J. FERSINI